

Distr.  
GENERALE

TD/B/WG.1/10  
25 octobre 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Groupe de travail spécial sur les investissements  
et les apports financiers, le financement  
du développement non générateur de dette  
et les nouveaux mécanismes visant à accroître  
les investissements et les apports financiers  
Troisième session  
Genève, 10 janvier 1994  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES POLITIQUES DES PAYS D'ACCUEIL ET DES PAYS D'ORIGINE  
VISANT A PROMOUVOIR LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS

Politiques et mesures des pays d'accueil visant à promouvoir  
les investissements étrangers directs :  
synthèse de huit monographies

Rapport du secrétariat de la CNUCED

## I. RESUME ET CONCLUSIONS

1. Le présent rapport fait la synthèse des politiques et des mesures visant à promouvoir les investissements étrangers directs dans les huit pays d'accueil qui ont présenté une monographie au Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, à savoir le Brésil, la Chine, l'Inde, le Maroc, le Mexique, le Nigéria, les Philippines et la République de Corée 1/. Il a pour but de faciliter les débats du Groupe de travail en lui présentant de façon succincte les conclusions des monographies 2/. Le secrétariat n'a pas cherché à faire une étude exhaustive ni à obtenir une couverture géographique complète, ou encore à analyser les tendances générales, les enjeux et l'expérience acquise par les pays en développement dans le domaine de la promotion des investissements étrangers directs. Ces questions ont fait l'objet d'un rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé "Les investissements étrangers directs dans les pays en développement : tendances récentes et questions de politique générale" (TD/B/WG.1/7), établi pour la deuxième session du Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, tenue en juin 1993. Le présent rapport doit donc être rapproché du rapport antérieur du secrétariat.

2. Les huit pays examinés ont absorbé ensemble près de 35 % des investissements étrangers directs effectués dans les pays en développement au cours de la période 1980-1991. Trois d'entre eux - le Mexique, la Chine et le Brésil - figurent parmi les quatre pays en développement qui ont le plus bénéficié de ces investissements pendant la même période. Les huit représentent 43 % du PIB, 29 % des exportations et plus de 61 % de la population des pays en développement dans leur ensemble. Ils offrent des différences du point de vue géographique et une certaine diversité en termes de superficie, de niveau du revenu et d'antécédents de croissance, même s'ils ne comptent pas parmi eux de petits pays ni de pays relevant de la catégorie des moins avancés. Leurs politiques en matière de croissance et de développement ne sont pas non plus uniformes, car leurs priorités, leurs structures politiques et administratives et leur niveau de développement sont différents. Leur trait commun, qu'ils partagent avec beaucoup d'autres pays en développement, c'est d'avoir libéralisé leur réglementation en matière d'investissements étrangers directs, même s'ils l'ont fait à des degrés divers et à des époques différentes. Depuis les années 80, ils se sont en outre fermement engagés à appliquer des réformes favorables à l'économie de marché et à pratiquer une stratégie de développement plus ouverte sur l'extérieur.

3. Au cours des années 80, un grand nombre de pays en développement ont radicalement changé d'attitude à l'égard des investissements étrangers directs, adoptant une approche plus favorable dont témoigne la tendance générale à libéraliser les régimes appliqués à ces investissements. Toutefois, les réformes de politique générale en la matière n'infléchiraient guère à elles seules les décisions concernant les investissements et doivent donc s'accompagner de politiques macro-économiques propres à soutenir la croissance et à garantir la stabilité. D'ailleurs, ce cadre de politique économique élargi ne constitue lui-même qu'un élément, encore que d'une importance capitale, des décisions relatives au choix du lieu d'implantation des investissements. Le potentiel économique, la stabilité politique et les autres facteurs qui influent sur les risques et la rentabilité des investissements sont des considérations d'égale importance.

4. Les monographies révèlent une forte convergence des politiques en termes d'objectifs, mais font apparaître des différences du point de vue de la démarche suivie et des moyens spécifiques mis en oeuvre. Le thème dominant de la libéralisation et des réformes orientées vers l'économie de marché qui caractérisent les politiques économiques depuis les années 80, c'est l'efficacité par la concurrence. La plupart des mesures prises s'inscrivent dans la perspective d'objectifs macro-économiques plus larges et comportent donc de toute évidence des éléments positifs susceptibles d'attirer les investisseurs étrangers. Toutefois, il est difficile de mesurer l'influence de ces politiques sur les investissements étrangers directs dans tel ou tel pays. Quelques-unes des réformes sont trop récentes ou de nature structurelle et ne pourront donc être mises en oeuvre que progressivement. Par conséquent, il est encore trop tôt pour évaluer toutes leurs incidences sur les investissements étrangers. Dans certains pays (Chine, République de Corée, Philippines), ces derniers ont connu un essor spectaculaire au cours des années 80 et au début des années 90 en dépit de la morosité de l'économie mondiale ces dernières années, alors que dans d'autres pays (Brésil, Nigéria), les flux d'investissements étrangers ont été décevants.

5. Les politiques macro-économiques mises en oeuvre par les huit pays ont eu pour objectif général la croissance et la stabilité. Celles-ci sont des conditions sine qua non d'un climat favorable aux investissements. La réforme des finances publiques visait à maîtriser le déficit budgétaire, essentiellement par une utilisation plus judicieuse des deniers publics d'une part, l'élargissement de l'assiette de l'impôt et la réduction des taux d'imposition d'autre part. L'orientation générale de la politique monétaire consistait à résorber l'excédent de liquidités afin de stabiliser les prix tout en maintenant une souplesse suffisante pour stimuler la croissance. Toutefois, les programmes de stabilisation ont eu des fortunes diverses. S'ils ont effectivement permis de réduire le déficit budgétaire et l'inflation au Maroc et au Mexique, les difficultés auxquelles s'est heurté le Brésil quand il s'est attaqué à la crise financière ont provoqué une inflation galopante. Un processus graduel devant aboutir à la convertibilité totale des monnaies a caractérisé la politique des changes dans la plupart des pays. Avec des résultats qui varient d'un pays à l'autre, on a observé également une tendance à l'assouplissement de la réglementation des changes et, dans certains cas, une démarche moins interventionniste des politiques en matière de salaires et de prix.

6. Les réformes orientées vers l'économie de marché ont touché un large éventail d'activités économiques. Les principales mesures de libéralisation du commerce ont consisté à réduire sensiblement les taux des droits de douane, à simplifier et à rationaliser la structure tarifaire et à assouplir ou supprimer les régimes de licence d'importation et les restrictions quantitatives. Tous les pays ont pris des mesures de cet ordre, mais le degré de libéralisation atteint est très variable de l'un à l'autre. La réforme de la politique industrielle vise à renforcer la contribution de l'industrie au développement en mettant l'accent sur l'efficacité et la compétitivité et sur une plus grande ouverture vers l'extérieur. Le rôle important attribué au secteur privé est illustré par les grands programmes de privatisation (Mexique, Philippines et, dans une moindre mesure, Brésil et Nigéria) qui ont servi de catalyseur à la croissance des investissements étrangers directs dans beaucoup de pays, en particulier en Amérique latine. Dans plusieurs pays, on

assiste également à une ouverture graduelle du secteur financier aux étrangers. De plus, des mesures ont été adoptées pour faire baisser les taux d'intérêt et créer un système financier digne de confiance par une réglementation renforcée et des taux de capitalisation plus élevés.

7. Reconnaissant la nécessité de développer le potentiel technologique, non seulement pour favoriser les investissements étrangers directs, mais surtout pour assurer le fonctionnement efficace et la modernisation de leur économie, certains gouvernements, notamment en Asie, ont souligné l'importance des investissements dans l'infrastructure et la mise en valeur des ressources humaines. La sensibilisation à la nécessité d'assurer un développement durable a également amené plusieurs pays à établir une réglementation en matière de protection de l'environnement.

8. Les pays d'accueil étudiés ont déployé des efforts remarquables pour libéraliser leur régime des investissements étrangers directs en vue de le rendre plus réceptif aux besoins des investisseurs étrangers et de faire une place plus importante à la concurrence fondée sur le marché. Dans les pays où les obstacles et les mesures dissuasives avaient été la marque distinctive des règles et règlements relatifs aux investissements étrangers directs, on les a remplacés par des politiques visant à faciliter les investissements étrangers. Toutefois, si le mouvement de libéralisation qui a pris naissance dans les années 80 touche aujourd'hui chacun des pays considérés, il est encore loin d'avoir atteint son terme. Plusieurs pays s'y sont joints sur le tard et, dans quelques autres, la libéralisation est assez lente. D'une manière générale, toutefois, le changement de politique est frappant. Des pays connus auparavant pour leur attitude rigide à l'égard des investissements étrangers directs (Chine, Inde, République de Corée et Mexique) ont, à des degrés divers, ouvert leur économie aux investissements étrangers. Un indicateur important de ce changement réside dans le remplacement des "listes positives", qui autorisaient les investissements étrangers dans quelques secteurs bien définis, par des "listes négatives", qui les interdisent dans un petit nombre d'activités seulement. Mais des restrictions non négligeables subsistent, en particulier dans les secteurs qualifiés de "sensibles" comme l'exploitation des ressources naturelles, le ciment, la sidérurgie, l'agriculture, les transports, les télécommunications, les banques et les services financiers. Bon nombre de ces secteurs jouissent depuis longtemps du statut de monopole d'Etat.

9. Les gouvernements ont pris soin d'apporter ces changements dans les domaines où ils n'apparaîtraient pas comme des bouleversements. Cependant, ils se sont montrés pleinement disposés à intervenir dans les secteurs où les déceptions des investisseurs étaient particulièrement vives, par exemple en ce qui concerne les dispositions régissant le transfert des bénéfices et des dividendes et le rapatriement du capital, ainsi que la nécessité de renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle et de supprimer ou d'alléger les obligations de résultats. Les opérations de conversion de créances en prises de participation, associées aux programmes de privatisation, n'ont pas seulement aidé les investisseurs étrangers à mieux percevoir l'évolution du climat de l'investissement; elles ont eu aussi des effets salutaires directs sur les nouveaux flux d'investissements étrangers directs.

10. Les avantages fiscaux, financiers et autres demeurent un élément important des ensembles de mesures adoptés par les pays d'accueil pour attirer les investissements. Leurs effets stimulants sur les investissements nouveaux sont difficiles à cerner, mais il est certain qu'ils ont des répercussions importantes sur les coûts dans l'économie nationale. Parallèlement, les gouvernements se sont attachés à améliorer les activités de promotion des investissements en accordant une priorité plus grande à la commercialisation et à la mise en place d'organismes de coïncubation. Par ailleurs, on constate un regain d'intérêt pour la conclusion d'accords bilatéraux d'investissement et les activités de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).

## II. TENDANCES DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS ET INCIDENCES SUR LE DEVELOPPEMENT

### A. Caractéristiques essentielles des investissements étrangers directs 3/

11. Au début des années 80, les investissements étrangers directs dans les pays en développement avaient enregistré une croissance très modeste, inférieure à 1 % (tableau 1). Pour les pays de l'échantillon, ils avaient diminué de plus de 3 %. Leur évaluation avait été très contrastée et les taux de croissance, très élevés en Chine et en République de Corée, avaient été négatifs dans les autres pays. Ce comportement fait ressortir l'importance de la croissance économique et de la stabilité macro-économique dans l'évolution des flux d'investissements étrangers directs. Des pays comme les nouvelles économies industrielles (NEI) d'Asie et la Chine, dont la croissance a été très rapide, ont attiré les investissements. A l'opposé, c'est dans les pays qui ont été gravement touchés par la crise de la dette et qui ont souffert d'une extrême instabilité macro-économique que l'on a enregistré un recul sensible des flux d'investissements.

12. La période 1986-1991 a été marquée par un regain de dynamisme des flux d'investissements étrangers directs vers les pays en développement : leur valeur annuelle moyenne a atteint 28,1 milliards de dollars, soit plus du double du chiffre correspondant pour la période 1980-1985. Les taux annuels d'accroissement ont atteint jusqu'à 17 % en moyenne. Les pays de l'échantillon ont affiché un taux de croissance légèrement supérieur à la moyenne globale pour les pays en développement. Les huit pays ont enregistré une croissance positive que l'on peut attribuer à de meilleurs résultats économiques, à une relative stabilité de l'économie et à la libéralisation des échanges et des dispositions régissant les investissements étrangers directs. Dans certains pays comme le Mexique, la privatisation et les opérations de conversion de créances en prises de participation ont servi de catalyseur pour la croissance des investissements étrangers directs. A l'exception du Brésil, chaque pays a accru sa part des flux d'investissements vers les pays en développement par rapport au début des années 80, et les Philippines, la République de Corée et la Chine ont vu la leur progresser dans des proportions remarquables. En ce qui concerne le Brésil, où l'on a pourtant observé un certain redressement des investissements, la persistance de l'inflation, les déséquilibres macro-économiques et les incertitudes concernant le traitement des capitaux étrangers pourraient expliquer la nette diminution de sa part dans les investissements.

Tableau 1

Flux d'investissements étrangers directs dans les pays en développement, 1980-1991

Région/pays	Moyenne annuelle (en millions de dollars)		Part en pourcentage		Accroissement annuel moyen (%)				
	1980-1991	1980-1985	1980-1991	1980-1985	1980-1991	1980-1985	1985-1991		
ENSEMBLE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT	20 395	12 686	28 104	100,0	100,0	11,6	0,4	17,3	
Afrique	2 094	1 454	2 734	10,3	11,5	9,7	13,8	30,0	2,2
dont :									
Maroc	95	57	133	0,5	0,4	0,5	10,2	-24,9	69,8
Nigéria	466	210	722	2,3	1,7	2,6	8,3	-10,4	17,3
Asie et Pacifique	10 117	5 152	15 082	49,6	40,6	53,7	16,1	5,8	23,1
dont :									
Chine	1 911	718	3 105	9,4	5,7	11,0	33,4	62,6	16,2
Inde	113	62	164	0,6	0,5	0,6	14,7	-16,5	6,5
Corée, République de	424	98	749	2,1	0,8	2,7	38,5	53,0	21,1
Philippines	268	35	501	1,3	0,3	1,8	33,9	-59,0	53,2
Amérique latine et Caraïbes	8 132	6 043	10 220	39,9	47,6	36,4	6,8	-9,3	14,1
dont :									
Brésil	1 684	1 975	1 394	8,3	15,6	5,0	-5,4	-10,7	9,9
Mexique	2 149	1 331	2 966	10,5	10,5	10,6	9,9	-41,8	28,0
Pour mémoire : 8 pays	7 110	4 486	9 734	34,9	35,4	34,6	11,1	-3,4	18,2

Source : Secrétariat de la CNUCED, chiffres calculés sur la base des données du FMI relatives à la balance des paiements.

Note : Les pays en développement d'Europe sont compris dans le total pour les pays en développement. Les taux d'accroissement sont calculés à l'aide d'équations de régression semi-logarithmique. Les valeurs ayant été négatives en 1980 pour le Nigéria et les Philippines, les taux d'accroissement indiqués pour ces pays correspondent aux périodes 1981-1991 et 1981-1985.

13. En ce qui concerne la répartition sectorielle des flux d'investissements étrangers directs, on constate dans la plupart des pays de l'échantillon une tendance à la diminution de la part de l'industrie manufacturière et à l'augmentation de celle des services (tableau 2). Cette tendance, particulièrement marquée dans les deux pays d'Amérique latine, confirme la tendance générale observée dans les pays en développement. De son côté, la part des investissements étrangers dans le secteur primaire a augmenté dans certains pays et diminué dans d'autres. Si l'on considère les chiffres des stocks, on constate que les investissements étrangers directs restent très concentrés sur l'industrie manufacturière. Dans ce même secteur, on observe en République de Corée un déplacement des investissements des industries de main-d'oeuvre vers les industries à forte intensité de technologie et de capital. Certaines indications dénotent un mouvement du même ordre aux Philippines, où les effectifs moyens par projet ont diminué tandis que les prises de participation et le coût des projets par salarié direct ont augmenté.

Tableau 2

Répartition sectorielle des investissements étrangers directs  
(Parts en pourcentage)

Pays	Période	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
Maroc	1980-1985	10,7	30,6	49,9
	1986-1992	6,9	24,7	51,3
Nigéria <sup>1/</sup>	1980-1985	9,2	24,2	62,2
	1986-1990	51,1	47,3	2,4
Chine	1985	8,1	39,5	52,4
	1986-1988	3,5	58,7	37,8
Inde	1980-1985	1,7	92,2	6,1
	1988-1989 (exercice budgétaire)	8,6	88,9	4,3
Corée, République de	1981-1985	0,4	66,5	33,1
	1986-1992	0,5	64,9	34,6
Philippines	1980-1985	37,4	46,2	16,2
	1986-1992	15,3	56,3	28,4
Brésil	1980-85	4,5	73,4	19,9
	1986-92	1,2	49,0	45,1
Mexique	1983-85	1,0	78,9	20,0
	1986-92	1,5	36,6	61,9

Source : Secrétariat de la CNUCED, chiffres calculés sur la base des monographies et des sources internationales.

Note : La somme des parts peut ne pas correspondre à 100 en raison des investissements non ventilés. Lorsque les données relatives aux flux n'étaient pas disponibles, on a utilisé à la place les variations des stocks.

<sup>1/</sup> Le brusque changement intervenu dans la répartition sectorielle peut être attribué principalement aux flux nets d'investissements étrangers directs dans les services commerciaux et les services aux entreprises qui avaient absorbé plus de 57 % du total pendant la période 1980-1985 mais dont la part était devenue négative dans la période 1986-1990.

14. La proximité des marchés et des pays d'origine, de même que les liens ethniques et historiques, influent sur l'origine des investissements étrangers directs. Ainsi, les Etats-Unis sont l'investisseur prépondérant au Mexique et au Brésil et dans quelques-uns des pays d'Asie. Dans les années 80, le Japon est apparu comme le principal pays d'origine des investissements dans la région Asie-Pacifique, bien que l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale aient continué à représenter une part importante des investissements étrangers directs. Au Maroc et au Nigéria, comme dans la plupart des pays d'Afrique, la Communauté européenne occupe la première place en raison de liens historiques très forts. La part des investissements en provenance d'autres pays en développement, principalement des nouvelles économies industrielles d'Asie, a également augmenté. La perte de leur avantage comparatif dans les activités de main-d'oeuvre a poussé celles-ci à rechercher de nouveaux sites de production, principalement dans les régions voisines (tableau 3). La Chine est une exception à la prépondérance des pays développés pour ce qui est de l'origine des investissements, car les investisseurs de Hong Kong, de Macao et de la province chinoise de Taiwan y représentent environ la moitié des investissements étrangers directs. En ce qui concerne la concentration géographique des investissements telle qu'elle ressort de la contribution des trois principaux pays d'origine aux flux d'investissements étrangers directs, elle ne semble pas avoir beaucoup changé entre le début des années 80 et la période 1986-1992, sauf en Inde où la concentration s'est accentuée. Toutefois, des changements notables sont intervenus dans le classement des principaux pays d'origine qui tendent à renforcer le rôle grandissant des investissements japonais en Asie.

#### B. Incidences des investissements étrangers directs sur le développement

15. Le sentiment général est que les investissements étrangers directs peuvent effectivement épauler les efforts de développement des pays en développement. Leur contribution réelle varie toutefois d'un pays à l'autre selon l'importance qui leur est attribuée dans la stratégie économique globale. Les pays ont traditionnellement fait appel aux investissements étrangers pour compléter l'épargne intérieure afin de financer l'investissement et de faire face aux autres besoins de financement. Les investissements étrangers directs semblent occuper une place modeste dans la formation intérieure de capital dans les huit pays. Pendant la période 1980-1991, ils n'ont représenté que 2 % de l'investissement intérieur brut (IIB) (tableau 4). Cette moyenne masque toutefois de grandes disparités entre les pays, avec des rapports allant de 0,2 % en Inde à 5 % au Mexique et au Nigéria. Il convient de noter également que dans presque tous ces pays, le rapport investissements étrangers directs/investissement intérieur brut a nettement augmenté ces dernières années, témoignant de l'importance croissante des investissements étrangers. Ce rapport est sensiblement plus élevé pour l'ensemble des pays en développement puisqu'il a été estimé à plus de 4 % pour la période 1986-1989. Par rapport au PIB, les investissements étrangers directs dans les pays de l'échantillon ont représenté en moyenne moins de 1 % pendant la période 1980-1991, comme pour l'ensemble des pays en développement. Une augmentation appréciable de ce rapport a toutefois été enregistrée ces dernières années.

Tableau 3

Concentration géographique des flux d'investissements étrangers directs  
(Part des trois principaux pays d'origine en pourcentage)

Pays	Trois principaux pays d'origine <u>a/</u>	Stock 1992	Flux d'investissements étrangers directs	
			1980-1985	1986-1992
Maroc	France, Arabie saoudite, Emirats arabes unis	44,4	42,8	44,9
Nigéria	Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique	67,4	74,3	73,5
Chine	Hongkong, Etats-Unis d'Amérique, Japon	80,8	83,2	89,1
Inde	Etats-Unis d'Amérique, Suisse, Japon	53,2	35,4	59,0
Corée, République de	Japon, Etats-Unis d'Amérique, Pays-Bas	79,3	80,8	78,3
Philippines	Etats-Unis d'Amérique, Japon, Hong Kong	75,1	77,9	73,0
Brésil	Etats-Unis d'Amérique, Allemagne, Japon	53,1	58,0	62,2
Mexique	Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, France	73,1	72,1	73,3

Source : Secrétariat de la CNUCED : chiffres calculés sur la base des monographies et des sources internationales.

Note : Pour les pays suivants, les chiffres indiqués pour chaque période mentionnée correspondent d'aussi près que possible aux données disponibles : Nigéria (1980-1990), Chine (1985-1988), Corée (1981-1992), Mexique (1982-1992).

a/ Par ordre d'importance d'après le stock d'investissements en 1992 ou les investissements cumulés pour le Maroc (1980-1992) et le Mexique (1982-1992). Les chiffres des stocks indiqués pour la Chine se rapportent à 1988 et pour le Nigéria à 1990.

Tableau 4

Rapport des investissements étrangers directs à l'investissement  
intérieur brut (IIB) et au produit intérieur brut (PIB)  
(en pourcentage)

Pays	Rapport investissements étrangers directs/ investissement intérieur brut			Rapport investissements étrangers directs/produit intérieur brut		
	1980- 1985	1986- 1991	1980- 1991	1980- 1985	1986- 1991	1980- 1991
Total des huit pays	1,6	2,4	2,1	0,4	0,7	0,6
Maroc	1,5	2,6	2,1	0,4	0,6	0,5
Nigéria	1,5	14,7	5,0	0,3	2,1	0,8
Chine	0,8	2,3	1,7	0,2	0,9	0,6
Inde	0,1	0,3	0,2	0,0	0,1	0,0
Corée, République de	0,4	1,1	1,0	0,1	0,4	0,3
Philippines	0,4	6,5	3,3	0,1	1,3	0,7
Brésil	4,2	1,7	2,6	0,8	0,4	0,6
Mexique	3,0	7,2	5,0	0,7	1,5	1,1

Source : Secrétariat de la CNUCED, sur la base de sources internationales.

16. Ces chiffres, toutefois, ne donnent pas toute la mesure du rôle des investissements étrangers directs en tant que facteur de croissance et de transformation structurelle. Au Brésil, les investissements étrangers ont contribué à façonner les structures de l'industrie, ses bases technologiques et, dans une large mesure, son orientation commerciale. Les entreprises étrangères représentaient un tiers environ du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière en 1990. Dans certains secteurs comme le tabac, les produits pharmaceutiques, le matériel de transport et les articles en caoutchouc, elles occupaient le plus souvent une position dominante. En général, les investissements étrangers directs ont joué un rôle central dans l'industrialisation de l'Amérique latine. Ils ont également contribué à la diversification ou à l'élargissement des structures de l'industrie dans quelques-unes des économies les plus dynamiques d'Asie. En République de Corée, par contre, ils jouaient avant les années 80 un rôle secondaire dans le développement industriel, la stratégie étant alors de protéger les industries locales naissantes; le gouvernement pratiquait à l'époque une promotion sélective des investissements étrangers visant à compléter les ressources disponibles, à mettre en oeuvre de nouvelles techniques et à exploiter des marchés d'exportation. Toutefois, dans les années 80, la politique officielle s'est orientée vers la libéralisation et les investissements étrangers ont été appelés à jouer un rôle important dans la restructuration industrielle du pays. Jusqu'à une époque assez récente, l'Inde pratiquait elle aussi une

politique très sélective et très restrictive à l'égard des investissements étrangers directs, d'où leur poids minime dans l'économie de ce pays. Mais la situation est en train d'évoluer, ainsi qu'en témoigne le changement radical d'orientation intervenu en 1991. Les approbations de projets postérieures à la réforme qui ont été enregistrées entre août 1991 et février 1993 représentent plus de cinq fois la valeur des investissements étrangers directs approuvés au cours des dix années précédentes. Environ 80 % des nouvelles approbations concernaient des secteurs prioritaires.

17. Devant les résultats de plus en plus décevants des politiques de remplacement des importations adoptées par la plupart des pays en développement dans les années 50 et 60, ces pays ont changé de cap et se sont appliqués à promouvoir les exportations d'articles manufacturés. Les investissements étrangers directs leur sont apparus comme un moyen d'accéder aux marchés internationaux et de stimuler les exportations. Pour les économies dynamiques d'Asie, ces investissements ont favorisé une croissance soutenue par les exportations, car le décollage de ces pays s'est produit à un moment où les investissements étrangers étaient déjà tournés vers l'extérieur. Le Brésil et les autres grands pays d'Amérique latine ont connu une expérience un peu différente, car un gros effort d'industrialisation avait déjà été fait antérieurement, à une époque où les investissements étrangers étaient essentiellement axés sur le marché intérieur, mais ces derniers se sont davantage orientés vers l'exportation dans les années qui ont suivi. Au Brésil, l'orientation commerciale croissante des secteurs de pointe est due en grande partie à des entreprises étrangères. Au début des années 80, les entreprises étrangères fournissaient environ le quart des exportations totales et à peu près un tiers des exportations de produits industriels. Elles occupaient la première place dans certains secteurs, par exemple dans celui des appareils et instruments où leur part des exportations était de 63 %. Dans les années 80, les entreprises étrangères ont assumé un rôle plus important en tant que pourvoyeurs de devises, dégageant un excédent commercial qui a atteint en moyenne 3,4 milliards de dollars par an au cours de la période 1980-1986. Le programme d'avantages financiers en faveur des exportations s'est révélé efficace et a permis d'accroître leur contribution à la balance des paiements. Au Mexique, le changement de politique en faveur d'une stratégie d'ouverture est relativement récent et a sans doute été motivé par la crise de la dette et les graves difficultés économiques que celle-ci a entraînées. Au cours des dernières années, les entreprises à participation étrangère directe sont devenues une source importante de devises fortes. Elles représentaient 23 % environ des exportations nationales et 57 % des exportations de produits manufacturés pendant la période 1983-1988. Au Maroc, les investissements étrangers directs sont devenus l'une des principales sources de devises au début des années 90, évolution qui contraste vivement avec les années 80 où leur contribution était insignifiante. Toutefois, en Inde et au Nigéria où les investissements étrangers étaient essentiellement axés sur le marché intérieur, les recettes nettes en devises ont été peu importantes, voire négatives.

18. La contribution des investissements étrangers directs à l'emploi global paraît faible. Elle varie toutefois d'un pays et d'un secteur à l'autre. Au Mexique, les entreprises à participation étrangère directe représentaient plus de 16 % de l'emploi total en 1989. Aux Philippines, elles ont également créé un nombre d'emplois appréciable. Les effets des investissements étrangers sur l'emploi ne se limitent pas à l'emploi direct. Viennent s'y ajouter les emplois découlant des relations interindustrielles verticales avec le reste de l'économie. Les emplois créés indirectement peuvent même être plus nombreux que les emplois directs (les Philippines font état d'un rapport de 1,6). En outre, à qualifications comparables, les personnes travaillant dans les entreprises à participation étrangère bénéficient généralement de salaires et d'avantages meilleurs que dans les entreprises locales. C'est le cas dans les sociétés transnationales établies de longue date aux Philippines.

19. C'est peut-être sur le plan qualitatif que la contribution des investissements étrangers directs est la plus appréciable. Ces investissements présentent en effet un ensemble de caractéristiques qui favorisent la croissance et l'efficacité. Les sociétés transnationales sont une source importante de technologie et de connaissances en matière de gestion, de commercialisation et de procédés techniques. Leur présence contribue également à l'efficacité et au dynamisme de l'économie nationale. De fait, la plupart des pays de l'échantillon attachent une grande importance aux aspects qualitatifs des investissements étrangers directs. La formation acquise par les travailleurs et les cadres locaux et leur familiarisation avec un système et des méthodes d'organisation modernes sont de précieux atouts. Aux Philippines, les sociétés transnationales ont contribué à créer un corps d'administrateurs dynamiques. Dans les "maquiladoras" du Mexique, le nombre de techniciens et d'agents administratifs augmente et l'on fait appel à des procédés plus complexes. L'amélioration de la composition des investissements étrangers directs au profit d'activités à plus forte intensité de technologie et de capital en République de Corée et aux Philippines a déjà été évoquée.

20. Le meilleur moyen d'optimiser la contribution des investissements étrangers directs au développement économique des pays d'accueil, c'est de renforcer leurs liens avec l'économie nationale et de les valoriser en encourageant les investissements dans les industries à forte intensité de technologie et de connaissances où la valeur ajoutée localement est plus élevée. La République de Corée et l'Inde s'attachent à promouvoir les investissements étrangers dans les industries de pointe. Toutefois, les pays disposant d'un excédent de main-d'oeuvre et de ressources naturelles abondantes cherchent également à attirer des investissements générateurs d'emplois et axés sur l'exploitation des ressources. Pour renforcer les incidences des investissements étrangers sur son développement, un pays doit intégrer pleinement les politiques relatives à ces investissements dans sa propre stratégie de développement industriel et économique. C'est peut-être le manque d'intégration qui explique le nombre considérable de projets improductifs et la faible proportion de projets à forte composante technologique en Chine. Le Gouvernement chinois espère maintenant rationaliser la structure des investissements étrangers directs conformément à sa politique industrielle. Initialement, des politiques spéciales ont été appliquées dans certaines régions qui ont servi de vitrines pour attirer des investissements étrangers, mais cette optique régionale devrait s'effacer progressivement pour

céder la place à une optique industrielle. Une part croissante de la production issue des investissements étrangers est également destinée au marché intérieur. Au Mexique, la stratégie industrielle mise en oeuvre depuis le milieu des années 80 vise à accroître la participation du pays à l'économie internationale et elle attribue un rôle important aux investissements étrangers directs.

21. Dans leur monographie, les Philippines ont présenté leur programme visant à renforcer la contribution des investissements étrangers directs au développement. La stratégie d'industrialisation repose essentiellement sur le développement d'industries capables de soutenir la concurrence internationale. Au départ, elle met l'accent sur des produits d'exportation comme l'électronique, les vêtements et les métaux, qui se sont déjà fait une place sur les marchés internationaux. A plus long terme, on s'attachera à promouvoir de nouveaux produits d'exportation faisant appel aux ressources naturelles du pays et aux qualifications de sa main-d'oeuvre. Le gouvernement encourage donc les investissements dans ces secteurs, ainsi que dans l'infrastructure, les installations industrielles auxiliaires, l'immobilier et le tourisme. Pour favoriser la décentralisation des industries, des mesures d'incitation sont prises en faveur des projets exécutés dans des régions peu développées. Le gouvernement soutient également la croissance des petites et moyennes entreprises dans tous les secteurs de production, en particulier celle des entreprises agro-industrielles rurales.

III. LES DETERMINANTS DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS :  
CONSIDERATIONS GENERALES

A. Principaux facteurs et obstacles

22. La décision d'investir dans un pays donné dépend non seulement de l'accueil que celui-ci réserve aux investissements étrangers, mais encore de beaucoup d'autres facteurs, notamment l'abondance et le coût des ressources naturelles et humaines, l'état de l'infrastructure et des services d'appui, les dimensions du marché, la croissance économique, le niveau de développement et la stabilité politique 4. L'importance attachée à chacun de ces éléments est fonction du type d'investissement et des motivations ou de la stratégie des investisseurs. Les monographies examinées mettent leur rôle en lumière.

23. L'abondance et le coût des ressources naturelles influent sur la nature de l'investissement et en déterminent en grande partie la rentabilité. La plupart des pays de l'échantillon sont gâtés par la nature. Le Maroc possède les trois quarts des réserves mondiales de phosphate. Le pétrole joue un grand rôle dans l'économie du Mexique et du Nigéria. La Chine, l'Inde et le Brésil abondent en minéraux et sources d'énergie de divers types.

24. C'est surtout l'existence d'une main-d'oeuvre nombreuse et peu coûteuse qui a attiré les investissements étrangers directs dans les pays dynamiques d'Asie, lesquels servent de base de production pour l'approvisionnement du marché mondial. Mais il est devenu plus intéressant d'implanter des activités laborivores en Chine, aux Philippines et dans d'autres pays d'Asie où les coûts sont encore plus bas. Depuis quelques années, on ne se contente plus d'une main-d'oeuvre à bon marché mais non qualifiée, et on recherche davantage des travailleurs compétents ou aptes à être formés. Disposant d'un personnel qualifié, y compris de techniciens et de cadres, ainsi que d'une base industrielle solide, les nouveaux pays industriels d'Asie, comme la République de Corée, continueront à attirer d'importants investissements étrangers directs pour des activités capitalivores et technologivores. En Inde, la main-d'oeuvre - qualifiée et non qualifiée - est abondante et peu coûteuse. Ce pays vient au troisième rang dans le monde pour le nombre de scientifiques et de techniciens qualifiés. Aux Philippines, la main-d'oeuvre se caractérise par un niveau d'instruction relativement élevé. Le Maroc possède de nombreux travailleurs qualifiés et spécialistes dans différentes branches de l'activité économique.

25. L'état de l'infrastructure et des services de distribution influe également sur les coûts. Si les transports, les télécommunications et la distribution d'eau et d'électricité laissent à désirer, la production en pâtit et cela peut coûter très cher. Des services financiers et autres moyens d'appui efficaces sont également nécessaires pour répondre aux divers besoins des investisseurs. Dans la plupart des pays de l'échantillon, l'infrastructure de base est satisfaisante même si, parfois, elle est meilleure dans les villes ou dans certaines zones. C'est le cas dans les régions côtières et les zones économiques spéciales en Chine. De même, en Inde, le réseau routier est beaucoup plus dense dans les zones urbaines que dans les campagnes. Le Nigéria fait valoir que les carences de l'infrastructure font obstacle à l'augmentation des investissements étrangers directs, bien que le gouvernement ait fait de gros efforts pour créer les installations nécessaires et améliorer

les services. Depuis 1990, les Philippines connaissent de graves pénuries d'électricité; pour essayer de résoudre le problème, les pouvoirs publics ont inscrit la construction de centrales sur la liste des activités prioritaires pouvant bénéficier d'aides financières.

26. Les dimensions du marché influent sur la rentabilité de l'investissement. Cela compte beaucoup pour les investisseurs qui visent surtout à approvisionner le marché du pays d'accueil et à contribuer au remplacement des importations. Malgré une moindre protection commerciale, les vastes marchés de la Chine, de l'Inde, du Brésil, du Nigéria et du Mexique continueront sans doute à intéresser les investisseurs, si les conditions leur demeurent favorables. Bien entendu, les dimensions du marché dépendent non seulement de l'importance de la population, mais encore de son pouvoir d'achat et, à cet égard, les moyens pays ayant un revenu élevé par habitant, comme la République de Corée, ont beaucoup d'attrait pour les investisseurs. Toutefois, même de petits pays peuvent retenir leur attention s'ils occupent une position stratégique, à proximité de grands marchés, ou s'ils établissent des liens régionaux pour former de plus vastes marchés. L'afflux d'investissements étrangers directs au Mexique au cours des deux dernières années tenait en grande partie au projet d'accord nord-américain de libre-échange. La conclusion d'un accord avec la Communauté européenne pourrait également stimuler les investissements au Maroc.

27. La vigueur de la croissance économique constitue un facteur primordial, ainsi que le montre l'exemple des pays dynamiques d'Asie, comme la République de Corée et la Chine, qui ont réussi à attirer d'importants apports étrangers. En témoigne aussi l'effondrement des investissements étrangers directs, au début des années 80, dans des pays lourdement endettés, tels le Maroc, le Nigéria, les Philippines, le Mexique et le Brésil, dont la croissance économique était alors paralysée par les problèmes financiers. Les piètres perspectives de croissance en Afrique expliquent en grande partie pourquoi les investisseurs étrangers hésitent à se lancer dans de nouveaux projets et pourquoi les apports stagnent à un faible niveau.

28. La forme que prennent les projets d'investissement dépend du niveau de développement. Les pays du tiers monde qui ont une base technique et industrielle solide et diversifiée, comme la République de Corée et l'Inde, peuvent attirer des investissements dans des activités exigeant des compétences et des techniques poussées. L'existence de milieux d'affaires florissants est un atout, les investisseurs pouvant compter sur un réseau efficace de fournisseurs et prestataires de services locaux. Cela peut également encourager la création de coentreprises propres à faciliter l'accès à l'administration locale et aux services d'appui. Les coentreprises constituent un bon moyen de transférer des techniques et des compétences et permettent d'établir des liens solides avec l'économie nationale. L'Inde et les Philippines s'emploient tout particulièrement à encourager l'initiative locale.

29. On ne saurait sous-estimer l'importance que revêt la stabilité politique aux yeux des investisseurs. L'instabilité dans ce domaine, qu'elle soit réelle ou présumée, décourage l'investissement. Elle est cause d'incertitude et aggrave les risques - partant, les coûts. Pour le Nigéria, c'est là un des principaux facteurs entravant les efforts déployés pour attirer

des investissements étrangers, en particulier de nouveaux apports. Même de brèves périodes d'instabilité peuvent conduire les investisseurs à annuler leurs projets ou à interrompre leurs transferts. La contraction des investissements étrangers directs aux Philippines, en 1991, est en partie imputable à des troubles politiques.

## B. Politique économique

30. Pour attirer les investissements, il est indispensable de suivre une politique favorisant une croissance durable contribuant à la stabilité macro-économique. Les investisseurs étrangers, comme les investisseurs locaux, attachent à cette question beaucoup d'importance car les risques et la rentabilité des opérations en dépendent. Dans les années 80, de nombreux pays en développement ont adopté une politique plus libérale en matière de commerce et d'investissement, entre autres, dans le cadre de programmes d'ajustement structurel. Certaines des mesures prises mettront peut-être du temps à porter leurs fruits, mais, à la longue, elles devraient se traduire par une augmentation de la compétitivité et de l'efficacité. Dans certains pays, comme le Mexique et, plus récemment, le Maroc et l'Inde, la libéralisation a déjà stimulé les investissements étrangers directs. Au Brésil (qui était auparavant le principal pays en développement bénéficiaire de tels investissements), si les investisseurs n'ont guère réagi aux nouvelles mesures de libéralisation du commerce et de l'industrie, c'est peut-être à cause de l'instabilité macro-économique qui règne sur place depuis les années 80.

### 1. Mesures fiscales, budgétaires, monétaires et autres influant sur les coûts

31. Un large éventail de mesures de politique économique ont des conséquences pour les investissements étrangers directs parce qu'elles influent directement ou indirectement sur les coûts. La réglementation des salaires et des prix ainsi que la politique des taux de change et des taux d'intérêt agissent directement sur les coûts. Le taux de l'impôt sur les sociétés a un effet direct sur la rentabilité de l'investissement. D'autres mesures d'ordre fiscal et monétaire se répercutent sur les investissements par le biais de l'inflation et de variables connexes. Bien qu'en général il n'influe pas directement sur les coûts, le contrôle des changes a une incidence nettement préjudiciable.

32. Les monographies étudiées montrent que diverses mesures ont été prises pour associer croissance et stabilité, avec plus ou moins de succès. Le Mexique a entrepris de stabiliser les prix en procédant à une profonde réforme fiscale et budgétaire : élargissement de l'assiette et réduction de l'impôt, côté recettes; meilleure utilisation des fonds publics et retrait de l'Etat d'activités non stratégiques, côté dépenses. Le Maroc a adopté une politique analogue. Dans les deux pays, le déficit des finances publiques a été nettement réduit et l'inflation a pu être maîtrisée. En revanche, les mesures de stabilisation prises par le Brésil n'ont pas donné les résultats escomptés, ce que l'on peut attribuer aux difficultés rencontrées pour sortir de la crise financière - qui s'est aggravée pendant la deuxième moitié des années 80 et s'est traduite par une hyperinflation.

En Inde et au Maroc, les efforts sont axés sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises publiques.

33. D'une façon générale, la politique monétaire a eu pour objectif premier de résorber l'excédent de liquidité afin de stabiliser les prix, tout en laissant une marge de manoeuvre suffisante pour promouvoir la croissance. En 1992, la Banque de réserve de l'Inde, qui avait pris plusieurs mesures pour encadrer le crédit, a décidé d'abaisser les ratios obligatoires de liquidité et de trésorerie, ce qui a permis aux banques commerciales de prêter davantage. Avec le ralentissement de l'inflation, certains taux d'intérêt pour les prêts et les dépôts à terme ont été abaissés, cependant que l'on s'efforçait de contenir la croissance des agrégats monétaires. Au Maroc, la politique d'encadrement du crédit a été abandonnée car elle faisait obstacle à la concurrence et pénalisait les banques les plus dynamiques. Depuis janvier 1991, on utilise des moyens de contrôle indirects comme les réserves monétaires et les conditions de refinancement de la Banque centrale.

34. La plupart des pays africains et asiatiques de l'échantillon ont entrepris de rendre leur monnaie pleinement convertible et de réduire le contrôle des changes. La République de Corée a adopté un nouveau système de change en 1990, qui donne aux forces du marché un rôle accru dans la détermination des taux. En 1993, l'Inde a supprimé le système du double taux de change et a rendu la roupie convertible pour les opérations commerciales. Elle se rapproche maintenant de l'objectif de la pleine convertibilité pour les opérations courantes, que le Maroc a atteint en 1993. Les Philippines ont amélioré le mécanisme de détermination des taux de change, en laissant davantage jouer les forces du marché. Au Nigéria, les taux sont dictés par ces forces depuis 1987. En Chine, cependant, la monnaie n'est toujours pas convertible et les opérations de change sont soumises à un régime très strict, qui est toutefois assoupli pour les non-résidents.

35. En ce qui concerne la politique salariale, la situation varie d'un pays à l'autre, mais on constate un certain assouplissement. La République de Corée s'est efforcée de limiter la progression des salaires en établissant des principes directeurs. Aux Philippines, le salaire minimum imposé à l'échelle nationale a été remplacé par un système régional : le salaire minimum est désormais déterminé par des représentants de l'Etat, des salariés et des employeurs, compte tenu de la situation économique et des besoins particuliers de chaque région. Au Nigéria, les syndicats, au nom des travailleurs, négocient les salaires avec les employeurs. En Chine, où l'Etat réglementait naguère les salaires et les mouvements de la main-d'oeuvre, un marché du travail et un système de protection sociale sont en train d'être mis en place.

36. La politique des prix a été caractérisée par une nette réduction ou par la suppression des mesures de contrôle. En Chine, 90 % des prix de détail sont désormais déterminés par l'offre et la demande. En Inde, les mesures de réglementation des prix ont été abolies progressivement pour la plupart des produits, sauf les biens essentiels. Le Maroc a abandonné le système des prix rigides et administrés, et seuls quelques biens et services font encore l'objet de subventions.

## 2. Politique commerciale et industrielle

37. Les années 80 ont été caractérisées par un vaste mouvement de libéralisation des échanges dans le tiers monde, les stratégies d'industrialisation de type protectionniste cédant le pas à une politique d'ouverture et de développement des exportations. Ce mouvement, qui s'était amorcé dans les années 70, s'est accéléré en raison des graves difficultés de balance des paiements rencontrées par de nombreux pays en développement.

38. Parmi les principales mesures de libéralisation du commerce, il faut citer la nette réduction des droits de douane, la rationalisation et la simplification des tarifs, ainsi que l'assouplissement ou la suppression des régimes de licences d'importation et des restrictions quantitatives. Tous les pays de l'échantillon ont pris de telles mesures, mais le degré de libéralisation a beaucoup varié de l'un à l'autre. La République de Corée a fortement réduit les restrictions quantitatives et les droits de douane. En 1992, le taux de libéralisation des importations atteignait quasiment 100 % pour les articles manufacturés et plus de 87 % pour les produits agricoles. Entre 1982 et 1992, la moyenne pondérée des taux de droit est tombée de 20 % à 8 % pour les importations de produits non agricoles, et de 31 % à 18 % pour les produits agricoles. Au Nigéria, le régime de licences et les surtaxes à l'importation ont été supprimés et 16 produits seulement sont frappés de prohibition. Aux Philippines, le nombre de produits réglementés a été ramené à 135; l'importation de 66 d'entre eux sera ultérieurement libéralisée, et les autres demeureront soumis à un contrôle pour des raisons de santé et de sécurité. Le taux de droit moyen, qui était de 28 % en 1991, devrait diminuer progressivement pour avoisiner 20 % en 1995. En Inde, un des principaux objectifs de la réforme tarifaire est ramener peu à peu les taux à des niveaux comparables à ceux qui sont en vigueur dans les pays développés, car ils sont élevés par rapport à la norme internationale. Le taux maximal devrait également être ramené à 85 % en 1993, sauf dans quelques cas. Les taux de droit ont déjà été abaissés pour de nombreux produits. Actuellement, ils sont en moyenne de 15 % pour les produits chimiques, 25 % pour les machines destinées à des projets, 35 % pour les biens d'équipement et 40 % pour les outils et le matériel électronique. Au Maroc, la liste des importations prohibées a été supprimée en 1986 et 90 % des importations sont libres, contre 38 % en 1983. Le droit maximal a été également ramené de 400 % en 1983 à 35 %.

39. La stratégie de croissance du Maroc repose notamment sur le développement des exportations. Le pays a non seulement supprimé ou abaissé les obstacles à l'importation des produits nécessaires aux entreprises exportatrices, mais encore simplifié le régime en douane et créé une société d'assurance à l'exportation. L'Inde, entre autres mesures de promotion des exportations, consent aux entreprises qui prennent l'engagement d'exporter un taux préférentiel de 15 % pour leurs importations de biens d'équipement - ce qui a déjà entraîné une nette augmentation de ces importations. En outre, les régimes applicables aux entreprises à vocation exportatrice et aux zones de promotion des exportations ont été assouplis et étendus au secteur agricole.

40. Les accords d'intégration régionale conclus par les pays en développement devraient encourager les investissements étrangers directs en conformité avec les stratégies régionales des sociétés transnationales. Bien qu'en Asie, l'intégration régionale de la production ne s'inscrive pas dans un cadre officiel, l'accord concernant la création de la zone de libre-échange de l'ANASE, signé en 1993, pourrait stimuler l'investissement. En Amérique latine, la création d'un marché commun du Sud (MERCOSUR) pourrait attirer davantage d'investissements. C'est surtout l'Accord nord-américain de libre-échange (ANALE) qui est appelé à influencer sur les investissements étrangers directs dans la région.

41. D'une façon générale, la réforme de la politique industrielle a visé principalement à accroître la contribution de l'industrie au développement, grâce à une concurrence accrue favorable à l'efficacité. En Inde, le régime de licences industrielles a été supprimé - sauf dans quelques cas, pour des raisons stratégiques. Les petites industries se sont vu confier un rôle important en raison de leurs avantages inhérents : elles sont notamment moins capitalivores et peuvent créer davantage d'emplois. Elles favorisent également la décentralisation des activités et la multiplication des entreprises. Pour promouvoir les petites industries, qui étaient à l'origine de 34 % de la production manufacturière et de 40 % des exportations en 1991, l'accent est mis sur l'octroi d'avantages fiscaux et d'un appui technique, l'amélioration des équipements et de l'infrastructure et la simplification des procédures.

### 3. Déréglementation et privatisation

42. Depuis quelques années, on insiste de plus en plus sur le rôle fondamental du secteur privé dans l'économie - toujours dans le but de parvenir à l'efficacité par des réformes privilégiant les forces du marché. L'Etat doit se borner à créer des conditions propices à la croissance. Dans cette optique, de nombreux pays en développement se sont lancés dans de vastes programmes de privatisation. D'autres facteurs les ont également incités à agir de la sorte. Dans certains pays, la lourdeur de la dette, l'importance du déficit budgétaire, le déséquilibre de la balance des paiements et le manque de ressources financières ont empêché l'Etat de faire de nouveaux investissements et même d'assurer l'entretien nécessaire. La privatisation a donné un coup de fouet aux investissements étrangers directs dans de nombreux pays, notamment en Amérique latine. Les entreprises privatisées sont devenues particulièrement intéressantes aux yeux des investisseurs étrangers car, en général, elles ont déjà leur clientèle et n'ont guère de concurrents, encore que le chômage déguisé puisse avoir un effet dissuasif. Jusqu'à présent, les investissements ont été axés sur l'industrie manufacturière, les services de distribution et, tout particulièrement, les télécommunications, mais les investisseurs pourraient s'intéresser aux industries extractives, en créant surtout des coentreprises ou en louant des installations et équipements.

43. Le programme de privatisation du Mexique a rapporté plus de 20 milliards de dollars à l'Etat. Aux Philippines, entre 1987 et 1992, l'Etat s'est défait de 368 entreprises (70 % du nombre total d'entreprises à privatiser), le produit brut des ventes avoisinant 2,4 milliards de dollars. Le Maroc, quant à lui, a lancé un vaste programme qui prévoit la privatisation

de 112 entreprises de divers secteurs, employant 40 000 salariés. Les investisseurs aussi bien étrangers que nationaux peuvent participer au capital de ces entreprises. Au Nigéria, presque toutes les branches de l'économie ont été déréglementées. L'Etat a cédé 68 entreprises et a entrepris de privatiser 12 banques. Au Brésil, 19 entreprises ont été vendues, mais le rôle des capitaux étrangers a été négligeable.

#### 4. Développement des marchés nationaux de capitaux

44. L'établissement d'un système financier moderne est le préalable d'une bonne affectation des ressources aux activités productives des entreprises nationales et étrangères. Dans les pays de l'échantillon, la réforme financière a comporté une libéralisation des taux d'intérêt, une ouverture progressive de certains secteurs aux étrangers, l'amélioration de la réglementation et un relèvement des normes de fonds propres pour inspirer confiance dans le système financier. Au Mexique, les taux d'intérêt ont été libéralisés, des coefficients de liquidité souples ont remplacé les réserves obligatoires et la politique d'encadrement du crédit a été abandonnée. L'amélioration de la réglementation a également rassuré les investisseurs. En 1991, le Gouvernement de la République de Corée a annoncé un plan de déréglementation des taux d'intérêt en quatre étapes, visant à libéraliser environ 90 % des taux d'ici à 1996. Il a également élargi progressivement l'accès des étrangers aux investissements de portefeuille, et le plafond actuel de 10 % fixé pour la participation étrangère au capital d'entreprises locales sera peu à peu relevé. En outre, un plan d'ouverture du marché et de déréglementation financière à moyen et à long terme a été annoncé en 1992. L'Inde a entrepris d'atteindre progressivement le ratio de solvabilité de 8 % recommandé par la Banque des règlements internationaux, de supprimer le régime de licences pour la création de succursales, d'abaisser le ratio de liquidité obligatoire et de déréglementer les taux d'intérêt. Elle a également permis aux investisseurs étrangers d'investir sur les marchés indiens de capitaux, leur participation au capital-actions de sociétés ne pouvant cependant en aucun cas dépasser 24 %. Au Philippines, depuis 1991, les règles concernant la création de succursales bancaires ont été assouplies et les banques commerciales et rurales sont tenues d'avoir un ratio de solvabilité plus élevé. Des mesures ont également été prises pour ouvrir le marché aux banques étrangères et élargir leur champ d'action. Sur le marché des capitaux, les principales mesures ont été les suivantes : création d'une bourse de valeurs unifiée; adoption de nouvelles règles concernant les bons de souscription et les titres garantis par des actifs; modification du règlement du marché des opérations internationales à terme de Manille. Le Maroc a décidé de ne plus limiter la participation étrangère au capital des banques.

#### 5. Investissement dans l'infrastructure

45. Comme on l'a déjà signalé, l'état de l'infrastructure influe beaucoup sur la décision d'investir. En général, l'Etat joue un grand rôle dans ce domaine, du fait que l'équipement est très coûteux et revêt une importance stratégique pour le pays. Toutefois, il est devenu nécessaire d'accélérer le développement de l'infrastructure au milieu de la crise économique des années 80 et, les fonds publics s'amenuisant, certains pays ont décidé d'associer le secteur privé à leurs efforts. L'expérience des investisseurs privés (nationaux et étrangers) en matière de gestion et leur accès aux techniques modernes peuvent

aussi contribuer à l'amélioration des installations et services. Parmi les pays qui ont entrepris de faire appel au secteur privé pour financer et exploiter l'infrastructure, on peut citer les Philippines et l'Inde.

46. En Chine, de grosses sommes ont été consacrées à l'amélioration de l'offre d'énergie et d'autres services infrastructurels, dans les années 80, pour répondre aux besoins des investisseurs étrangers. Le gouvernement central consacre actuellement 20 % des dépenses totales à l'équipement. La République de Corée, dont l'infrastructure physique est assez développée, prévoit de nouveaux progrès dans ce domaine. Signalons que l'amélioration de la structure industrielle exige normalement une amélioration correspondante de l'infrastructure technique.

#### 6. Mise en valeur des ressources humaines

47. La mise en valeur des ressources humaines fait partie intégrante du renforcement des capacités technologiques et elle est essentielle pour pouvoir assimiler et utiliser au mieux de nouvelles techniques. La présence d'une main-d'oeuvre qualifiée et d'entrepreneurs locaux dynamiques est également jugée très importante par les investisseurs étrangers. Au Maroc, 27 % du budget sont consacrés à l'éducation. Depuis la réforme de 1984, l'accent est mis tout particulièrement sur la formation professionnelle. Aux Philippines, le plan national de formation de la main-d'oeuvre vise à étayer les efforts entrepris pour former le personnel dont l'industrie a besoin. Pendant la période 1993-1998, on prévoit de former 5,8 millions de travailleurs qualifiés, l'objectif étant de faire progresser l'emploi plus vite dans l'industrie que dans l'agriculture. La République de Corée met l'accent sur la formation professionnelle et l'emploi de la main-d'oeuvre inutilisée.

#### 7. Politique de protection de l'environnement

48. Le développement durable exige un bon équilibre entre la croissance économique, élément qui influe de façon déterminante sur les investissements étrangers, et la protection de l'environnement. Bien que, dans certains secteurs, il puisse y avoir conflit entre ces deux objectifs, d'une façon générale ils sont complémentaires. La création d'organismes chargés de définir une politique de protection de l'environnement et de suivre son application témoigne de l'importance qui est désormais accordée à cette question, bien que la prise de conscience soit récente dans les pays en développement. La politique écologique est axée sur la prévention ou la réduction de la pollution, le recyclage des déchets, la préservation des ressources naturelles et la sensibilisation du public aux problèmes d'environnement. Le Nigéria a établi des directives et normes nationales pour la lutte contre la pollution. En 1991, il a adopté deux lois sur la limitation des effluents et de la pollution dans les industries et entreprises engendrant des déchets. Les Philippines encouragent également l'adoption de techniques de réduction rentables. L'objectif de son projet de gestion de l'environnement est de renforcer l'aptitude à déterminer si les propositions d'investissement sont conformes aux normes écologiques, à dresser des bilans écologiques et à aider l'industrie à concevoir des projets ménageant l'environnement. Pour s'attaquer au problème du déboisement, l'Etat encourage, par des aides fiscales et l'octroi de prêts à des taux préférentiels, la création de forêts destinées expressément à approvisionner l'industrie en bois.

8. Mesures visant à encourager le retour des capitaux fugitifs

49. Les capitaux s'enfuient quand les détenteurs d'actifs locaux jugent trop risqué de les conserver, ce mouvement reflétant des forces économiques profondes. Pour encourager le retour des capitaux fugitifs, il est donc indispensable de rétablir la confiance des investisseurs dans l'économie. Les mesures qui favorisent une croissance soutenue et la stabilité macro-économique (dont il a été question plus haut) peuvent beaucoup contribuer à créer ce climat de confiance. Des mesures ad hoc peuvent également hâter le retour des capitaux.

50. En Amérique latine, l'amélioration de la situation et des perspectives économiques de plusieurs pays, jointe à la forte baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, a entraîné un retour massif de capitaux ces dernières années. Au Mexique, la bourse des valeurs a servi de mécanisme facilitant le rapatriement des fonds. Entre 1990 et 1992, un régime fiscal favorable a drainé des apports privés évalués à 7 milliards de dollars, qui étaient probablement des capitaux rapatriés. En Inde, l'émission d'un emprunt obligataire (India Development Bonds) et la mise en oeuvre d'un plan pour le rapatriement des devises, en 1991, visaient expressément à inverser le mouvement des capitaux. Les obligations, exemptées d'impôt, ont permis de récupérer 1,6 milliard de dollars déposés sur des comptes de non-résidents en devises. Le plan de rapatriement des devises prévoit également un exonération de l'impôt, mais uniquement en cas de rapatriement en une seule fois des devises détenues à l'étranger. Il a entraîné des rentrées de fonds avoisinant 863 millions de dollars.

## IV. CADRE REGLEMENTAIRE

51. Les pays hôtes ont déployé des efforts considérables pour libéraliser le régime applicable aux investissements en vue de mieux accueillir les investisseurs étrangers et de faire une place plus importante à la concurrence fondée sur le marché. Dans les pays où divers freins et mesures dissuasives avaient été le signe distinctif des textes et règlements relatifs aux investissements étrangers, on les a désormais remplacés par un ensemble de mesures concrètes visant à :

- éliminer ou atténuer les obstacles à l'accès d'investisseurs étrangers à certaines activités (services bancaires et financiers, transports, télécommunications, etc.);
- supprimer ou abaisser les plafonds limitant les prises de participation étrangères;
- simplifier et rationaliser les conditions d'entrée et d'établissement;
- éliminer ou réduire les obligations de résultats;
- supprimer les obstacles au libre rapatriement des bénéfices et des dividendes;
- mieux protéger l'investissement.

L'objectif poursuivi a été de traiter les entreprises à capitaux étrangers sur un pied d'égalité avec les entreprises nationales et ce, dans un environnement à la fois transparent et prévisible.

52. Même si le mouvement de libéralisation qui a pris naissance dans les années 80 touche aujourd'hui chacun des pays considérés, il est encore loin d'avoir atteint son terme. Plusieurs pays s'y sont joints sur le tard et, dans d'autres, la libéralisation est assez lente. Cependant, le changement de cap a été, dans l'ensemble, spectaculaire. Des pays naguère connus pour leur attitude rigide à l'égard des investissements étrangers directs (notamment la Chine, l'Inde, la République de Corée et le Mexique) ont, à des degrés divers, ouvert leur économie à ces derniers. L'un des principaux signes de cette évolution est l'abandon des "listes positives", qui autorisaient les investissements étrangers dans quelques domaines bien définis, au profit des "listes négatives", qui les interdisent dans un petit nombre d'activités seulement. Mais des restrictions non négligeables subsistent, en particulier dans des secteurs qualifiés de "sensibles" comme l'exploitation des ressources naturelles, l'industrie du ciment, la sidérurgie, l'agriculture, les transports, les télécommunications, la banque et les services financiers. Bon nombre de ces secteurs jouissent depuis longtemps du statut de monopole d'Etat.

53. Les gouvernements ont pris soin d'introduire ces changements dans les domaines où ils n'apparaîtraient pas comme une source de perturbation. Mais ils se sont montrés pleinement disposés à intervenir dans les secteurs où l'insatisfaction des investisseurs était le plus manifeste, par exemple en ce

qui concerne le transfert des bénéficiaires et des dividendes et le rapatriement des capitaux, la protection des droits de propriété intellectuelle et les obligations de résultats. Les opérations de conversion de créances en prises de participation, conjuguées aux programmes de privatisation, ont non seulement sensibilisé les investisseurs étrangers à l'évolution du climat d'investissement, mais également produit des effets salutaires sur les nouveaux flux d'investissements étrangers directs.

#### A. Admission des investissements étrangers directs

54. Les pays étudiés appliquent généralement un système formel d'agrément, d'enregistrement ou de licence pour les investissements étrangers directs. Dans l'ensemble, les procédures et prescriptions relatives à ces investissements ont été, ces dernières années, progressivement simplifiées et rationalisées. L'on a nettement moins recours à des pratiques visant à exclure les investisseurs étrangers de certains secteurs de l'économie nationale. Les "listes négatives" se sont substituées aux "listes positives" dans plusieurs pays. Cependant, d'importantes restrictions sont encore appliquées dans certains pays d'accueil où les inquiétudes quant aux effets nocifs d'une confrontation prématurée des entreprises locales avec la concurrence étrangère, ainsi que des préoccupations liées à la sécurité nationale excluent de fait les investisseurs étrangers d'un nombre appréciable de secteurs industriels. Parmi les autres restrictions notables toujours en vigueur dans quelques-uns des pays d'accueil, il convient de mentionner les plafonds limitant les participations étrangères dans les entreprises nationales et les critères de réalisation (nécessité de contrebalancer la prise de participation étrangère par des importations de biens d'équipement d'une valeur équivalente, volume des exportations, obligations se rapportant à la teneur en produits locaux, transfert de technologie, niveaux d'emploi, etc.).

55. Depuis 1984, date à laquelle la République de Corée a adopté sa liste négative, la part des branches industrielles coréennes visées par la libéralisation est passée de 61 % à 83 % en 1993. Cependant, le secteur des services reste plus fermé aux investisseurs étrangers que le secteur manufacturier. Aux Philippines, la part des intérêts étrangers peut atteindre 100 % dans les entreprises qui exportent au moins 60 % de leur production, même lorsque celles-ci figurent sur la liste négative. Au Mexique, diverses activités ont été réservées à l'Etat ou à des ressortissants mexicains, ou ne peuvent faire l'objet que d'une participation étrangère minoritaire. Tout actionariat ou contrôle étranger est interdit dans 47 branches d'activité. Cependant, les entreprises travaillant pour l'exportation (appelées maquiladoras) peuvent être détenues à 100 % par des étrangers.

56. En Inde, avec l'adoption d'une nouvelle politique industrielle en 1991, une participation étrangère pouvant atteindre 51 % est désormais autorisée dans 35 domaines considérés comme prioritaires, tels l'ingénierie, la chimie, l'industrie alimentaire et le tourisme. Seuls quelques secteurs prioritaires peuvent être contrôlés à 100 % par des étrangers : production d'énergie, entreprises exportant 100 % de leur production, industries à forte intensité technologique (hydrocarbures, par exemple). Toutefois, le Brésil a récemment renforcé les restrictions sectorielles visant l'établissement de sociétés étrangères dans divers secteurs. La Constitution de 1988 confère un monopole

ou un quasi-monopole d'Etat à des branches d'activité telles que l'électricité, les télécommunications, les ports, la loterie, l'immobilier, les transports maritimes, la radio et la télévision, ainsi que les chemins de fer. En vue de réduire le rôle des capitaux étrangers dans les industries extractives, cette constitution dispose que la totalité des gisements de minéraux et des sites de production d'énergie hydroélectrique sont la propriété du gouvernement fédéral et que les activités de prospection sont réservées aux entreprises brésiliennes à capitaux locaux.

B. Traitement des investissements étrangers directs par rapport aux investissements nationaux

57. Mis à part les listes négatives ou les obligations de résultats (comme dans le cas de l'Inde), les entreprises sous contrôle étranger sont généralement traitées de la même façon que celles qui sont détenues par des nationaux. Par exemple, là où des licences d'importation peuvent être exigées (Inde), cette disposition s'applique uniformément aux investisseurs locaux et étrangers. Au Mexique, investissements étrangers et investissements nationaux doivent être traités sur un pied d'égalité dans les cas d'expropriation. Il y a cependant une exception notable : le traitement des investisseurs étrangers en matière de transactions foncières. Dans plusieurs pays (notamment la République de Corée, le Brésil, la Chine et le Mexique), l'acquisition de terrains par ces derniers fait l'objet de diverses restrictions.

C. Protection des droits de propriété

58. Sans être encore un concept universel, la protection des droits de propriété est assurément un principe largement appliqué. Les dispositions constitutionnelles et législatives de la plupart des pays prévoient à présent une protection contre l'expropriation ou la mise sous séquestre, sauf dans l'intérêt du bien public et de la défense nationale, et moyennant une indemnisation équitable. Dans les cas où il n'existe pas de garanties officielles de l'investissement (Inde), les accords bilatéraux et l'adhésion à des institutions multilatérales et régionales de protection des investissements, tels que l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et la Compagnie interarabe pour la garantie des investissements (CIAGI), peuvent être considérés par les investisseurs comme des succédanés suffisants en attendant l'introduction de dispositions nationales dans ce domaine.

D. Politiques relatives à la propriété intellectuelle

59. En vue d'attirer des courants plus importants d'investissements étrangers directs, en particulier dans les secteurs de haute technicité, plusieurs pays se sont récemment appliqués à renforcer la législation régissant la protection des droits de propriété industrielle. A vrai dire, certains pays ont depuis longtemps adopté des dispositions législatives en matière de brevets et de marques de fabrique conformément aux obligations énoncées par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), s'engageant ainsi à accorder aux ressortissants d'autres pays les mêmes privilèges que ceux qu'ils reconnaissent à leurs propres citoyens. Des textes législatifs sensiblement améliorés garantissant la protection de la propriété intellectuelle ont récemment été introduits en Chine (1985) et au Mexique (1991). Un projet de

loi similaire est à l'examen au Brésil, tandis que d'importantes améliorations ont été opérées dans la République de Corée. Les nouvelles dispositions visent à faciliter le transfert de technologie aux pays d'accueil et à stimuler les efforts locaux de recherche-développement.

60. Le dénouement des négociations relatives aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIP), menées dans le cadre des Négociations d'Uruguay, devrait être favorable à la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement. Les lois nationales relatives à la protection des brevets et des marques de fabrique en cours d'examen dans certains de ces pays (par exemple au Brésil) tiennent déjà compte de certaines dispositions du projet d'acte final des Négociations d'Uruguay concernant les TRIP. L'adoption récente de nouveaux textes législatifs et le renforcement de la législation existante dans certains pays, de même que l'amélioration des moyens opérationnels de mise en oeuvre, ont donné un sens et une crédibilité à leur constat qu'une protection adéquate et efficace des droits de propriété intellectuelle contribuera notablement à l'expansion du commerce international et à la libre circulation de la technologie entre les pays.

#### E. Transfert des bénéfiques et rapatriement des capitaux

61. Ces dernières années, on a observé une tendance manifeste à la libéralisation des règlements limitant la liberté des investisseurs étrangers de transférer des bénéfiques et de rapatrier leurs capitaux. La plupart des pays ont à présent mis en place des dispositions autorisant le transfert intégral des dividendes et des bénéfiques, ainsi que le rapatriement des capitaux, une fois les taxes locales acquittées. Néanmoins, la situation varie d'un pays à l'autre, notamment en ce qui concerne les procédures et les modalités d'application.

62. En Inde, les bénéfiques peuvent être librement transférés dans la plupart des branches d'activité, sauf dans l'industrie des biens de consommation. Là, le transfert des gains est autorisé uniquement si ceux-ci correspondent à des recettes nettes en devises. Pour les entreprises dont le capital est détenu à plus de 40 % par des intérêts étrangers, il faut, selon les procédures en vigueur, obtenir l'agrément de la Reserve Bank of India (RBI) pour virer les bénéfiques à l'étranger. En outre, les capitaux ne peuvent être rapatriés que si le prix de vente est jugé raisonnable par la RBI, et après paiement des taxes applicables. Au Brésil, la loi relative au rapatriement des bénéfiques n'a pas fixé de limites aux transferts, mais les autorités fiscales utilisent souvent comme moyen de dissuasion le procédé consistant à comptabiliser les recettes réinvesties des cinq dernières années comme des dividendes, sur lesquels est prélevé un impôt de 15 %. De plus, les pratiques comptables en vigueur au Brésil entraînent fréquemment une sous-évaluation des investissements étrangers. Cela est dû notamment au fait que les prêts interentreprises sont considérés comme des créances et que la valeur comptable (en devises) des avoirs des investisseurs étrangers ne peut faire l'objet d'aucun ajustement monétaire en fonction de l'inflation observée dans leur pays d'origine. La loi relative au transfert des bénéfiques étant fondée sur le principe de la divulgation de la valeur d'un investissement, une sous-évaluation peut compromettre le rapatriement du capital investi. En Chine, les bénéfiques nets et les fonds provenant de la cession de

l'entreprise peuvent être rapatriés à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de Chine, conformément à la réglementation du pays en matière de change.

63. En revanche, au Maroc, le transfert des dividendes et des bénéfices et le rapatriement des capitaux sont libres et automatiques. Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'agrément de l'Office des changes. Tous les virements peuvent être effectués directement par l'intermédiaire des banques dans le cadre d'une délégation générale qui leur a été accordée à cet effet.

#### F. Régime fiscal

64. Les politiques d'imposition des investissements étrangers directs varient considérablement selon les pays étudiés, qu'il s'agisse de l'utilisation de la fiscalité comme moyen d'incitation, de l'application de taxes aux investissements étrangers par opposition aux investissements locaux, des instruments fiscaux utilisés ou des taux d'imposition appliqués à tel ou tel secteur industriel.

65. En Inde, l'investissement étranger ne bénéficie d'aucun avantage fiscal. En fait, les activités de filiales étrangères installées dans ce pays se voient appliquer un taux d'imposition nettement plus élevé (65 %) que ceux visant les sociétés locales (de 51,75 à 57,5 %). Les transferts de revenus par des entreprises étrangères (sous forme de dividendes, d'intérêts, de redevances, etc.) sont également assujettis à un impôt retenu à la source. Les conventions fiscales bilatérales et les déductions pour impôts payés à l'étranger permettent d'éviter la double imposition et d'abaisser le taux de l'impôt appliqué aux entreprises de pays ayant conclu de telles conventions avec l'Inde. Au Brésil, les modifications récentes apportées à la loi relative au transfert des bénéfices ont entraîné une réduction sensible de l'impôt à la source sur les revenus des entreprises (qui est passé de 25 % à 15 %) et la suppression de l'impôt additionnel sur le revenu et les bénéfices.

66. En général, mis à part l'emploi d'incitations fiscales particulières, l'impôt prélevé sur les investissements étrangers directs s'applique dans la plupart des cas au revenu des sociétés : il est calculé et perçu de la même manière que pour les entreprises locales. Dans l'ensemble, les taux d'imposition semblent à cet égard diminuer nettement.

#### G. Obligations de résultats

67. Les obligations de résultats revêtent différentes formes : nécessité de compenser les prises de participation étrangères par des importations de biens d'équipement, volume des exportations, teneur en éléments d'origine locale, capacité de production, partage de la production, niveaux d'emploi et transfert de technologie. Les pays d'accueil lient parfois de telles obligations à l'octroi de divers avantages à l'investisseur étranger. En principe, celui-ci n'est plus tenu de s'y conformer dès lors que les avantages en question ont pris fin.

68. Avec l'adoption par l'Inde de la politique de libéralisation évoquée ci-dessus, une participation étrangère majoritaire est à présent autorisée dans certains secteurs prioritaires à condition que la part de capital social détenue par des intérêts étrangers couvre intégralement les importations de biens d'équipement et que les sorties de fonds au titre des paiements de dividendes soient compensées, à terme, par les recettes d'exportation. Certains champs pétrolifères et de gaz naturel peuvent désormais être exploités par des investisseurs étrangers selon une formule de partage de la production. Dans d'autres secteurs, les investissements étrangers directs sont autorisés là où la production est destinée à l'exportation, comme dans les entreprises travaillant à 100 % pour l'exportation.

69. Au Mexique, certaines entreprises détenues majoritairement par des étrangers peuvent être tenues d'équilibrer le bilan global en devises (exportations/importations) et de garantir l'emploi d'une technologie adéquate. Les investisseurs étrangers qui souhaitent accéder à un "fonds d'investissement temporaire" pour s'engager dans certaines activités entièrement ou partiellement réservées aux ressortissants mexicains peuvent être appelés à accroître sensiblement le volume des exportations. Au Brésil, le programme de libéralisation de 1990-1992 a supprimé bon nombre des obligations de résultats existantes. Reste encore celle de la teneur en produits locaux, liée à l'octroi de crédits bonifiés pour l'acquisition de biens d'équipement dans le secteur industriel. Aux Philippines, de telles obligations vont de pair avec des incitations à l'adresse des investissements étrangers.

70. Les obligations de résultats qui touchent aux échanges commerciaux devraient disparaître après l'entrée en vigueur de l'accord relatif aux mesures concernant les investissements et liées au commerce (TRIM), envisagé dans le cadre des Négociations d'Uruguay. Certains pays en développement (République de Corée, par exemple) ont pris des dispositions visant à supprimer ces obligations, décidant ainsi de traiter sur un pied d'égalité investissements étrangers et investissements nationaux.

#### H. Règlement des différends

71. Les principes et les pratiques applicables au règlement des différends mettant en cause des investisseurs étrangers sont désormais plus ou moins normalisés et universellement acceptables. Mis à part quelques nuances dans les diverses normes et pratiques juridiques en vigueur au niveau national, les huit pays acceptent tous le principe d'une médiation et d'un arbitrage international à caractère exécutoire en cas de désaccord des parties à un différend. Les lois nationales relatives à l'arbitrage doivent normalement être appliquées avant tout recours à un arbitrage international, la principale instance étant en l'espèce le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). En tout état de cause, l'accord préalable des parties est indispensable.

## V. INCITATIONS ET MESURES VISANT A PROMOUVOIR LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS

72. Les avantages fiscaux, financiers et autres demeurent un élément important des programmes adoptés par les pays d'accueil pour attirer les investissements. Leurs effets stimulants sur les investissements nouveaux sont difficiles à mesurer, mais il est certain qu'ils représentent des coûts importants pour l'économie nationale. Parallèlement, des efforts considérables ont été déployés pour améliorer les activités de promotion des investissements, en privilégiant le marketing et la mise en place de dispositifs de coinvestissement. Par ailleurs, on observe un regain d'intérêt pour la conclusion d'accords bilatéraux d'investissement et les activités de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).

### A. Incitations fiscales

73. Dans leur majorité, les pays d'accueil ont recours à un large éventail d'avantages fiscaux pour attirer les investissements étrangers. Mis à part quelques pays qui n'ont aucun système officiel d'incitations particulières, comme l'Inde, diverses formules peuvent être proposées : dispositions élaborées prévoyant des exonérations fiscales temporaires dans différents secteurs industriels; exemption et remboursement des droits; crédits d'impôt pour les biens d'équipement produits sur place; abattements accordés au titre des dépenses de personnel et d'importants travaux d'infrastructure. Ces dispositions visent essentiellement les industries travaillant pour l'exportation, les zones franches industrielles et les zones économiques spéciales, mais peuvent également être appliquées aux secteurs traditionnels.

74. Les systèmes d'incitations fiscales de la République de Corée, du Maroc et des Philippines donnent une idée à la fois des objectifs recherchés et de la gamme des instruments dont disposent les gouvernements. Dans la République de Corée, si le principal objectif est de promouvoir une concurrence libre et équitable entre entreprises locales et étrangères selon le principe du traitement national, des incitations fiscales sont néanmoins utilisées en vue d'encourager l'investissement étranger dans les technologies de pointe. Dans ce secteur, 106 types de technique peuvent actuellement donner droit, pendant cinq ans, à une exonération des impôts sur le revenu, sur les sociétés et sur les redevances. Par ailleurs, les sociétés étrangères installées dans ce pays bénéficient, pendant trois ans, de l'exonération de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés et, pendant deux années supplémentaires, d'un abattement fiscal de 50 %. Pendant cette période de cinq ans, les droits de douane, les droits spéciaux à la consommation et les taxes sur la valeur ajoutée sont également réduits de 50 %. Les investissements dans la zone franche industrielle de Masan sont exonérés d'impôt.

75. Au Maroc, l'investissement étranger peut bénéficier de réductions d'impôts ou d'exonérations pendant des périodes allant de 5 à 15 ans. Ces mesures s'appliquent à l'impôt sur les sociétés, à la TVA, aux droits de douane sur les importations de matériel (exemption ou remboursement), aux droits de timbre, aux patentes et à la taxe urbaine. Les investissements touristiques sont exonérés de l'impôt sur le revenu pendant 7 à 10 ans, et les investissements immobiliers pendant 15 ans.

76. Aux Philippines, les investissements étrangers ayant obtenu le statut de "projet pilote" peuvent être exonérés de l'impôt sur le revenu pendant au moins 6 ans. Les autres investissements, dans lesquels la participation étrangère au capital social peut atteindre 40 %, ont droit à des exemptions de l'impôt sur le revenu des sociétés (en principe, 35 % du revenu brut) pendant 4 à 8 ans. Ils peuvent également bénéficier d'une franchise temporaire pour les importations de biens d'équipement, de machines et de pièces de rechange, ainsi que de divers crédits d'impôt, déductions fiscales et exonérations. Des incitations supplémentaires sont offertes aux investissements (y compris les "projets pilotes") réalisés dans des zones considérées comme "peu développées", les grands travaux d'infrastructure et les dépenses de personnel bénéficiant en outre d'abattements fiscaux de 100 %. On estime que, de 1981 à 1992, le manque à gagner découlant de l'octroi d'avantages fiscaux a représenté annuellement environ 0,64 % du PIB des Philippines.

77. Au Brésil, le programme de libéralisation s'est traduit par une réduction des incitations offertes au cours des années 70 et 80. Celles-ci comprenaient l'octroi de crédits bonifiés par les banques d'Etat, ainsi que des abattements et des exonérations d'impôt accordés par le Conseil du développement industriel en faveur de la production industrielle. La nouvelle politique prévoit des avantages fiscaux ou un partage des risques dans le financement des projets de R-D, ainsi que quelques aides sélectives à l'investissement (tels que l'exemption des impôts indirects sur les biens d'équipement et des possibilités d'amortissement accéléré pour tous les investissements) et aux exportations.

78. En Chine, les entreprises à vocation exportatrice installées dans les centres urbains des zones économiques spéciales peuvent bénéficier d'une réduction de 50 % de leur taux d'imposition (15 % au lieu de l'impôt de 30 % normalement prélevé sur le revenu perçu en Chine); dans les secteurs de l'énergie, du transport, des ports, ou pour d'autres projets soutenus par l'Etat dans les zones de développement économique et technologique des régions côtières, les investisseurs étrangers peuvent se voir appliquer un taux d'imposition inférieur de 20 % (soit 24 %) au taux normal.

#### B. Incitations financières

79. A la différence des avantages fiscaux, les incitations financières visant à attirer l'investissement étranger retiennent relativement peu l'attention. En fait, les mesures correctives adoptées par certains pays, telles les Philippines, à la suite de la crise de la dette les ont conduits à privilégier une répartition plus efficace des ressources plutôt que les crédits à taux bonifié. Cependant, certains pays d'accueil continuent d'accorder des aides financières. Le Maroc, par exemple, applique un système d'incitations comprenant des instruments tels que les crédits subventionnés, la bonification d'intérêts et les places financières offshore. La République de Corée autorise également les entreprises étrangères à recourir aux services financiers offshore jusqu'à concurrence de 50 % de leurs besoins d'investissement et ce, pendant une période maximale de 3 ans.

### C. Conversion de créances en prises de participation

80. Depuis le milieu des années 80, plusieurs pays surendettés ont eu recours aux échanges de créances contre des prises de participation, concurremment avec des programmes de privatisation. De 1986 à 1993, les opérations de ce type réalisées aux Philippines ont réduit la valeur nominale de la dette extérieure de 1,4 milliard de dollars des Etats-Unis. L'investissement supplémentaire directement imputable au programme de conversion de la dette en actifs est estimé à 26 % du total des entrées d'investissements étrangers directs pour la période de 1987 à 1992. Les investissements à long terme sous forme de participation financés au moyen de ce programme ont contribué à créer de nombreux emplois et à accroître la production.

81. Le programme de conversion de créances en prises de participation du Brésil est antérieur à la crise de la dette des années 80. En 1984, les opérations de conversion ont représenté deux tiers des flux d'investissements étrangers directs déduction faite des rapatriements de fonds (soit environ 746 millions de dollars). Après l'introduction par la Banque centrale, en 1988, d'un nouveau système de conversion dont toutes les créances pouvaient bénéficier dans certaines limites, le marché des échanges de dettes contre des participations a fait un bond, avec près de 7 milliards de dollars de créances converties en 1988 au moyen d'enchères mensuelles et d'autres techniques bien établies (prêts interentreprises, échanges directs au pair, conversion de dépôts de couverture). Des appréhensions quant à l'effet monétaire de ces échanges ont entraîné la suspension du programme en 1989. Dans sa monographie, le Gouvernement brésilien fait valoir que les conversions ont eu uniquement un "effet de remplacement", puisque les entrées d'investissements étrangers directs se sont maintenues aux alentours de 1,5 milliard de dollars : seule la part correspondant aux opérations de conversion a varié. Celles-ci sont censées avoir subventionné à des investissements qui auraient été réalisés de toute façon.

### D. Mesures visant à promouvoir les investissements

82. Les pays d'accueil déploient d'importants efforts de promotion des investissements étrangers. Diverses activités sont prévues dans ce domaine : réorganisation institutionnelle dans le traitement des dossiers; information sur les possibilités d'investissement, services consultatifs et assistance technique aux futurs investisseurs; programmes de formation à la préparation, à l'évaluation et à l'exécution de projets viables; et action commerciale visant à promouvoir les atouts et le caractère ouvert des pays d'accueil pour les investisseurs étrangers. Un grand intérêt est également accordé à la mise en place de "guichets" uniques en matière d'investissement et à la création de centres de coinvestissement permettant aux réalisateurs de projets et aux investisseurs étrangers de se rencontrer. Nombre de ces mesures occupent une large place dans les programmes d'investissement de l'Inde, de la République de Corée, du Mexique, du Nigéria et des Philippines, ainsi que, dans une moindre mesure, en Chine et au Maroc.

#### E. Zones franches industrielles

83. Plusieurs pays ont établi des zones franches industrielles en vue d'attirer des investissements étrangers directs dans les industries orientées vers l'exportation <sup>5</sup>/. Les zones en question sont généralement dotées d'infrastructures et de services d'appui efficaces et, outre des privilèges douaniers, les entreprises qui y sont implantées bénéficient d'incitations plus généreuses qu'à l'extérieur de ces zones. Les pays ont connu dans ce domaine des fortunes diverses. Les maquiladoras représentent la deuxième source de devises du Mexique : ces parcs industriels ont créé plus de 500 000 emplois directs et engendré 19,5 milliards de dollars d'exportations en 1992. En Chine, le Gouvernement a jugé nécessaire de concentrer les ressources en créant un environnement favorable dans les régions frontalières et les zones économiques spéciales, qui ont servi de vitrines pour attirer les investissements étrangers directs. Les flux d'investissement dans ces zones, tout comme leurs exportations, ont été appréciables. Il y a eu également d'importants effets de propagation dans les régions environnantes. Aux Philippines, les quatre zones franches industrielles de type "ordinaire" ont généré plus d'un milliard de dollars d'exportations et environ 54 000 emplois en 1992. Il existe également 10 zones franches dites spéciales, où l'investissement cumulé du secteur privé se chiffrait à 12 milliards de pesos en 1992. Le succès de ces zones a incité le gouvernement à transformer l'ancienne base navale des Etats-Unis de Subic Bay en zone économique spéciale et en port franc. Les six zones franches industrielles de l'Inde emploient 33 000 travailleurs et entrent pour 4 % dans les exportations d'articles manufacturés (principalement des produits très élaborés). En République de Corée, si l'importance des zones franches industrielles de Masan et d'Iri a peu à peu diminué (leur part dans les exportations n'était que de 2 % en 1991), elles ont sensiblement influé sur le développement régional, notamment en élargissant les possibilités d'emploi. Elles employaient jusqu'à 41 500 salariés en 1987. La République de Corée est un exemple de pays où les zones franches industrielles ont largement développé les relations industrielles en amont, puisque 45 % environ des matériaux de production utilisés sont fournis par des entreprises locales.

#### F. Accords bilatéraux et multilatéraux

84. Des progrès considérables ont été réalisés dans la conclusion d'accords de protection des investissements et de conventions fiscales aux niveaux tant bilatéral que multilatéral. Ces dernières années, le nombre des accords bilatéraux de ce type s'est fortement accru. La République de Corée en a signé 30, et le Gouvernement philippin s'emploie à négocier de tels accords avec ses 20 principaux partenaires en matière d'investissement. Dans certains cas (Nigéria), les accords bilatéraux correspondent dans une large mesure à des liens politiques, commerciaux et culturels Nord-Sud tissés de longue date.

85. L'adhésion à des accords d'investissement multilatéraux et régionaux tels que l'AMGI, le programme de coentreprises industrielles de l'ANASE (AIJV) et la Compagnie interarabe pour la garantie des investissements (CIAGI) est de plus en plus considérée comme fournissant un cadre stable et attractif, propre à accroître la confiance et à offrir une meilleure protection contre les risques. Les pays d'accueil sont dans leur majorité membres de l'AMGI. Cependant, quelques-uns des plus importants n'y ont pas encore adhéré, parmi lesquels le Mexique, ainsi que l'Inde et les Philippines (qui ont toutes deux signé la convention de l'Agence, mais n'ont pas encore mené à bien les procédures d'adhésion).

#### Notes

1/ CNUCED, "Monographies présentées au Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers" (Genève, 1993) :  
Brésil - TD/C/WG.1/Misc.3/Add.6; Chine - TD/B/WG.1/Misc.3/Add.5;  
Inde - TD/B/WG.1/Misc.3/Add.3; Maroc - TD/B/WG.1/Misc.3/Add.8;  
Mexique - TD/B/WG.1/Misc.3/Add.1; Nigéria - TD/B/WG.1/Misc.3/Add.9;  
Philippines - TD/B/WG.1/Misc.3/Add.4; République de Corée -  
TD/B/WG.1/Misc.3/Add.2.

2/ Les monographies ont été présentées selon un modèle proposé par le Président du Groupe de travail avec le concours du secrétariat de la CNUCED.

3/ Pour assurer la concordance des définitions, on a utilisé, sauf indication contraire, des données provenant de sources internationales communes; ces données peuvent donc être différentes de celles qui figurent dans les monographies.

4/ Voir CNUCED, "Les investissements étrangers directs dans les pays en développement : tendances récentes et questions de politique générale" (TD/B/WG.1/7).

5/ Pour plus de détails, voir CNUCED, "Zones franches industrielles : rôle des investissements étrangers directs et incidences sur le développement" (TD/B/WG.1/6).

-----